

Direction des Territoires et de l'Habitat

Cergy, le 06 mars 2024

D24-DTH-0963



Expéditeur : DTH

Mairie d'Ézanville
Monsieur Eric BATTAGLIA
Maire
Place Jules Rodet
95460 EZANVILLE

Affaire suivie par Romain MORIN
tél : 01.34.25.16.46.
romain.morin@valdoise.fr

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire,

Nous avons reçu pour avis, le 11 janvier 2024, le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Ce projet de modification simplifiée, s'inscrivant dans le cadre de la réalisation du projet de requalification de la zone commerciale du Val d'Ézanville, n'appelle pas de remarque particulière de la part de mes services.

Toutefois, de façon plus générale concernant la requalification du Val d'Ézanville, nous souhaitons de nouveau attirer votre attention sur le besoin d'actualisation des différents plans et documents du projet dans les différentes procédures qui lui sont liées. Le Département avait, à ce titre, suspendu son avis portant sur la création de la ZAC au titre de l'évaluation environnementale (31/10/2022) à la mise à jour des documents sur le volet des accès et de la desserte du site, conformément aux derniers choix retenus. De même, l'avis rendu le 27/12/2023 sur permis de construire (n°095 229 23 E0016) portant sur la restructuration du bâtiment commercial aujourd'hui occupé par l'enseigne BUT soulignait les mêmes lacunes du dossier.

À l'issue de la procédure, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre la version approuvée par votre Conseil municipal. Un format numérique pourra parfaitement convenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Signé électroniquement par :
LAETITIA KERBOUZ
Directrice des Territoires et de l'Habitat

